



## ÉCOLE JUDO DE TRESSES

### HORAIRES & TARIFS SAISON 2021/2022

**MOTRI-JUDO 3 ans (2018)**  
Mercredi 17h15 à 18h00

**POUSSINS & BENJAMINS (2009 à 2013)**  
Lundi 18h15 à 19h30  
Jeudi de 18h00 à 19h30

**EVEIL JUDO 4 et 5 ans (2016/2017)**  
Mardi 17h00 à 18h00  
Jeudi 17h15 à 18h00

**TAÏSO ADULTES + 14 ans**  
Lundi 19h30 à 20h30 forme PPG  
Jeudi 19h30 à 20h30

**MINI-POUSSINS 6 et 7 ans (2014/2015)**  
Lundi 17h15 à 18h15  
Mercredi 18h00 à 19h00

**JUDO JUJITSU +14 ans  
LOISIRS & COMPÉTITEURS**  
Lundi 20h30 à 21h30  
Jeudi 20h30 à 21h30

**LICENCE FFJDA** : 40€ à rajouter à la cotisation du 1er Trimestre

#### COTISATION AU TRIMESTRE :

##### Judoka Tressois

- 1 Adhérent 59 €
- 2 Adhérents d'un même foyer 108 €
- 3 Adhérents d'un même foyer 147 €
- 4 Adhérents d'un même foyer 176 €

##### Judoka non Tressois

Majoration de 5 € sur les tarifs Tressois/trimestre

#### DOCUMENTS NECESSAIRES À L'INSCRIPTION :

Une photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)  
Un certificat médical de non contre indication à la pratique du Judo/Taïso  
La fiche d'inscription complétée et signée  
Le paiement se fait à l'année. Soit un chèque global, soit en 3 chèques, encaissés en Septembre, en Décembre et en Mars. Par prélèvement mensuel. Coupon sport et ANCV

#### MATERIEL NECESSAIRE POUR PRATIQUER LE JUDO :

Un judogi blanc et une ceinture (tee-shirt blanc pour les filles). Une paire de Zôri (Claquettes ou sandales). Une gourde.

#### CONTACTS :

Fred SCARABELLO (Enseignant) : 06.42.84.78.36

Mail : [secretaireejt@gmail.com](mailto:secretaireejt@gmail.com)

Facebook : Ecole-judo-de-Tresses

Instagram : Ecole Judo de Tresses





## ÉCOLE JUDO DE TRESSÉS

### FICHE ADHÉRENT SAISON .... / ....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresses : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

Profession Mère : ..... Téléphone : .....

Profession Père : ..... Téléphone : .....

Adresse Internet : .....

(Pour des raisons économiques et écologiques, nous souhaitons correspondre le plus possible par mail, merci de nous communiquer votre adresse)

### PAIEMENT (Chèque à l'ordre de « École judo Tresses »)

Cout annuel : .....€ REDUCTION FAMILLE : O/N

JUDO : O/N

TAÏSO : O/N

PPG : O/N

JUJITSU, SELF DEFENSE : O/N

PASSEPORT JUDO : O/N

CERTIFICAT MEDICAL : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

#### RÈGLEMENTS

Chèque 1	
Chèque 2	
Chèque 3	
Chèque asso	
Chèques Vac	
Coupons Sport	
Espèces	
HelloAsso	

### AUTORISATION DE PUBLICATION D'IMAGE PERSONNELLE

Je soussigné l'adhérent, ou son tuteur légal AUTORISE  N'AUTORISE PAS

Lors de manifestation organisée par l'école de Judo de tresses, l'image ou la voix du licencié sont susceptibles d'être captés par tous moyens vidéo ou photo dans le cadre des activités de l'école de Judo et ce pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise ou pas, l'école de judo de tresses à procéder à la captation d'image ou de voix et à utiliser et diffuser pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tous supports de communication audiovisuel quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, diffusion vidéo, journaux municipaux, locaux, sportifs ou télévisés, affiches de manifestations ou démonstrations, panneaux d'affichages municipaux et communauté des communes. Cette autorisation est consentie pour la promotion de l'école de judo de Tresses à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier. Je consens à toutes ces publications, à titre gratuit, sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'EJT qui m'a été remis avec ce formulaire.

J'autorise les responsables de la section Judo à faire hospitaliser le licencié en cas de blessure survenue au cours des entrainements ou en compétition.

A Tresses, le ...../...../.....

Signature de l'adhérent ou de son tuteur:

(Votre signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



## Certificat Médical

Je soussigné(e) docteur :

.....

certifie que M. ....,

ne présente **aucune contre-indication à la pratique du JUDO en compétition.**

Fait à :.....

Le :.....

(N° agrément et signature)

Ce certificat est à insérer dans le passeport pour les judokas participant aux animations ou compétitions officielles.

## Certificat Médical

Je soussigné(e) docteur :

.....

certifie que M. ....,

ne présente **aucune contre-indication à la pratique du JUDO en compétition.**

Fait à :.....

Le :.....

(N° agrément et signature)

Ce certificat est à insérer dans le passeport pour les judokas participant aux animations ou compétitions officielles.

## Certificat Médical

Je soussigné(e) docteur :

.....

certifie que M.....,

ne présente **aucune contre-indication à la pratique du JUDO en compétition.**

Fait à :.....

Le :.....

(N° agrément et signature)

Ce certificat est à insérer dans le passeport pour les judokas participant aux animations ou compétitions officielles.

## Certificat Médical

Je soussigné(e) docteur :

.....

certifie que M. ....,

ne présente **aucune contre-indication à la pratique du JUDO en compétition.**

Fait à :.....

Le :.....

(N° agrément et signature)

Ce certificat est à insérer dans le passeport pour les judokas participant aux animations ou compétitions officielles.



L'EJT est une école de Judo proposant des créneaux adaptés pour tous les âges, ainsi que de la remise en forme (Taïso), de la préparation physique et du judo adapté pour les personnes en situation de handicap.



## ÉCOLE JUDO DE TRESSSES

Siège social : 5 ave des écoles, 33370 Tresses  
Dojo : 13 ave des bons enfants, 33370 Tresses

☎ 06.42.84.78.36 📧 secretaireejt@gmail.com

# LES HORAIRES

Les cours sont ouverts à partir de l'âge de 3 ans.

Pour une pratique loisir ou de compétition, les cours seront adaptés à vos envies.

<p><u>MOTRI-JUDO (3 ANS, PETITE SECTION MATERNELLE)</u></p> <p>découverte de son corps, des autres, jeux de motricité, d'équilibre et d'opposition...on apprend en s'amusant !!</p>	<p>MERCREDI</p> <p>17h15 - 18h00</p>
<p><u>EVEIL JUDO (DE 4 À 6 ANS)</u></p> <p>c'est une approche du judo par le jeu. L'objectif étant de développer les habiletés motrices fondamentales de l'enfant pour lui faciliter l'accès à l'apprentissage du judo ou d'autres activités sportives</p>	<p>MARDI 17h00 - 18h00</p> <p>JEUDI 17h15 - 18h00</p>
<p><u>MINI POUSSINS (DE 6 À 8 ANS)</u></p> <p>Apprentissage des chutes et approche ludique du judo basée sur des formes jouées et globalisées. Apprentissage des règles de vie et du code moral du judoka. Découverte de la compétition pour ceux qui le souhaitent</p>	<p>LUNDI 17h15 - 18h15</p> <p>MERCREDI 18h00 - 19H00</p>
<p><u>POUSSINS, BENJAMINS ET MINIMES (DE 8 À 14 ANS)</u></p> <p>Toutes les bases du judo, technique judo debout et sol, chutes, combats et découverte pour les plus jeunes. Puis judo individualisé, préparation au grade de ceinture noire, formation à l'arbitrage. Pour chaque catégorie d'âge découverte de la compétition pour ceux qui le souhaitent.</p>	<p>LUNDI 18h15 - 19h30</p> <p>JEUDI 18h00 - 19h30</p>
<p><u>ADULTES (+ 14 ANS )</u></p> <p>Un entrainement physique et technique pour la compétition mais aussi cours techniques mêlant judo et jujitsu, conviviaux pour une pratique loisir</p>	<p>LUNDI 20h30 - 21h30</p> <p>JEUDI 20h30 - 21h30</p>
<p><u>TAÏSO (+ 12 ANS )</u></p> <p>Un cours de renforcement musculaire(abdos, fessiers, et toutes les chaines musculaires ainsi que des étirements). Ce cours est destiné à retrouver une activité physique douce et dans la bonne humeur!!</p>	<p>LUNDI 19h30 - 20h30</p> <p>JEUDI 19h30 - 20h30</p>
<p><u>JUDO POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</u></p> <p>Veillez nous contacter car nous pouvons accueillir toutes les déficiences sur différents créneaux, le matin, l'après midi ou le soir</p>	



## ÉCOLE JUDO DE TRESSES

# REGLEMENT INTERIEUR

### **Art.1 : CONDITION D'ADMISSION**

Pour l'inscription effective du licencié, il est impératif de fournir :

La fiche d'adhésion dûment remplie

Un certificat médical autorisant le licencié à pratiquer le Judo/Taïso

Une photo d'identité (pour les nouveaux)

Le Règlement de l'adhésion (licence et cours) doit se faire pour l'ensemble de l'année avec la possibilité de faire trois chèques le jour de l'inscription.

**Art.2 :** Les adhérents doivent se présenter 5 minutes avant le début des cours. Les parents ou les personnes Accompagnant un enfant sont tenus de l'emmener et de le récupérer à l'intérieur de la salle de Judo. Lorsqu'une tierce personne autre que les parents vient chercher l'enfant, ils doivent obligatoirement en informer l'enseignant.

**Art.3 :** Les parents sont responsables de leur enfant à l'extérieur de la salle de Judo et sont tenus de venir les chercher à l'heure précise de la fin du cours. Le club et leurs professeurs ne pourront être tenus responsables d'un quelconque événement intervenant en dehors des heures de cours.

**Art.4 :** En règle générale aucun accompagnateur n'est autorisé à rester pendant les cours, toutefois il est possible que certains le fasse à titre exceptionnel, avec autorisation de l'enseignant et sous certaines conditions : assis dans le silence, pas de contact physique avec le tatami, ni verbal avec des judokas, téléphone éteint. De manière générale les parents peuvent assister aux premiers cours de découverte de leurs enfants. Ensuite, il est préférable de les laisser seul faire l'apprentissage de cette activité.

**Art.5 :** Les judokas doivent travailler dans le calme, respecter le code moral du Judo et ne pas chahuter dans les vestiaires.

**Art.6 :** Les judokas doivent demander la permission du professeur pour entrer et sortir du tapis.

### **Art.7 : ASSURANCE**

Une assurance sportive couvre les licenciés à la FFJDA et les salariés pour tout accident corporel. Toutefois, les parents sont responsables des dégâts matériels que leur enfant pourrait occasionner aux locaux et au matériel utilisés pour la pratique du Judo. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de quelque nature que ce soit.

### **Art.8 : HYGIENE et SECURITE**

Pour le bien-être de tous, l'hygiène corporelle est indispensable. Les judokas doivent se présenter sur les tatamis les pieds nus, propres et sans chaussettes. Les ongles des mains et des pieds devront être coupés suffisamment courts afin de ne blesser personne. Le port de zôris (claquettes ou chaussons) est **OBLIGATOIRE** pour accéder au Dojo. Tout judoka qui n'en possédera pas n'aura pas accès au Tatamis. Le kimono doit être propre.

**Art.9 :** Barrettes, boucles d'oreilles et autre bijou doivent être retirés par les parents avant les cours de judo.

**Art.10 :** Les animaux ne sont pas admis dans la salle du DOJO.

